

Direction 210 BFC ET COTE D'OR
Commune imposition 492 POMMARD
Comptable local / DGE 007 SIE BEAUNE
Service des Impôts des Entreprises 0101 251
Libellé redevable SCI C.L.E.M

N°1330 M-CFE-IFER

CFE/IFER 2022

Fiche d'imposition supplémentaire

(Attention : Ceci n'est pas un avis d'imposition)

Libellé voie

1 PL DE L EUROPE

N° SIRET(+ N° Impo)

82457447900013

2

0

1 Détermination des nouvelles bases d'imposition de COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)								
1	VL des biens passibles de taxe foncière	Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens	Base Brute	Réduction Création	Réduction artisan coop.			
	0	non	0	0	0			
2	Base avant base mini	Base après base mini	Chiffre d'affaire retenu pour la base minimum	Base minimum applicable	Imposition établie sur	Temps partiel ou moins de 9 mois par an		
	0	974	<= 250 000	974	semaines	non		
2 Bases taxables et cotisations		Cotisation foncière des entreprises			TGEMAPI	TSE		
		Commune	Syndicats de commune	Intercommunalité				
1	Taux				22,19 %			
2	Base rectifiée RS				974			
3	Base exonérée rectifiée RS effet CVAE				0			
4	Base antérieure				0			
5	Base exonérée antérieure effet CVAE				0			
6	Base imposée				974			
7	Base exonérée effet CVAE				0			
8	Cotisation				216			
9	Dont cotisation revenant à la Société du Grand Paris ou à l'EPFL de Guadeloupe ou à l'EPFL de Martinique ou à l'Etat							
10	Cotisation exonérée effet CVAE frais inclus 0							
3 Bases taxables, droits et cotis. au profit								
3	Chamb. Com. Industrie ou Etat	DES ORGANISMES CONSULAIRES OU DE L'ETAT				Majorations pour		Tot CMA ou Etat
		Chambre métiers artisanat				Form° art.	DA+DF+DAD+major°	
		Dt add. CFE(DA) au profit de la CMA ou de l'Etat	Dts fixes(DF) au profit de la CMA ou de l'Etat	Dts Ad/Res(DAD) au profit de la CMA ou de l'Etat	Prom° artisanat au profit de la CMA ou de l'Etat			
1	Taux							
2	Assiette rectifiée RS							
3	Assiette antérieure							
4	Assiette imposée							
5	Assiette exonérée							
6	Cotisation							
7	Cotisation exonérée							
21 Récapitulation des cotisations et détermination du TOTAL A PAYER								
1	Total des cotisations de Cotisation Foncière des Entreprises (incluant la TSE et la TGEMAPI)						216	
2	Frais de gestion correspondants						6	
3	Total des cotisations au profit des organismes consulaires						0	
4	Frais de gestion correspondants sur TCCI: 0 sur total TCMA : 0						0	
33	Total des cotisations et frais						222	
34	* Reprise sur dégrèvement, crédit d'impôt ou restitution indu						0	
35	* Intérêts de retard ou majorations						0	
36	TOTAL A PAYER						222	
22 POUR INFORMATION								
1	Nouvelle cotisation minimum CFE						222	
2	Aides soumises au règlement de minimis						0	
3	Aides soumises au RGEC						0	